

MANUEL D'INSTRUCTIONS



EBERHARD & C^o

Manufacture Suisse d'Horlogerie depuis 1857



En 1887, à La Chaux-de-Fonds, Georges Eberhard fonde la Manufacture Suisse d'Horlogerie Eberhard & Co.

C'est une histoire fascinante, illuminée par le talent et la passion du fondateur et, par la suite, par l'intuition et le dévouement de ses successeurs. La recherche constante de la perfection, les innovations techniques ponctuelles sont à la base de la pleine affirmation de Eberhard & Co. Au début du siècle dernier, le chronographe-bracelet le plus performant est signé Eberhard.

Dans les années 30, tandis que les premières montres avec mouvement à remontage automatique sont créées, les officiers de la Marine Militaire Italienne portent des chronographes Eberhard au poignet. 1935 est l'année des chronographes inédits à deux poussoirs. En 1938 apparaît le premier chronographe-bracelet avec le dispositif compteur des heures, suivi d'une autre grande nouveauté: le chronographe "Rattrapante".

Plus de cent ans se sont écoulés et aujourd'hui, plus que jamais, Eberhard & Co., fidèle à sa tradition et à l'avant-garde de la technique, est un symbole prestigieux, respectueux des valeurs qui ont rendu l'horlogerie suisse unique.

Fondée il y a plus d'un siècle, plus précisément en 1887, la Manufacture d'Horlogerie Eberhard & Co. a toujours suivi une ligne bien précise dans sa production de montres.

Votre montre Eberhard & Co., fabriquée dans nos ateliers, est le résultat de cette tradition qui valorise le goût du travail bien fait et le choix rigoureux des matières utilisées. Cette tradition se base sur les technologies modernes les plus sophistiquées. Nos collaborateurs, à qui nous avons confié la fabrication de votre montre, sont des spécialistes hautement qualifiés.

Si votre montre Eberhard & Co. est portée correctement et normalement, nous la garantissons exempte de tout vice de matière ou défaut de fabrication pour une période de 24 mois.

La garantie ne couvre pas:

- les dégâts provoqués par de fausses manipulations techniques ou par des chocs
- l'usure du bracelet, du verre, de la pile ou de tout autre élément, suite à une utilisation normale de la montre
- les éventuels frais d'expédition et d'assurance.

Pour une intervention technique des modèles Eberhard & Co., veuillez vous adresser à nos centres de réparations ou à un revendeur agréé, en leur / lui remettant le livret de garantie dûment rempli.

Pour le contrôle et la révision du mécanisme, nous vous conseillons:

- pour les montres mécaniques: en moyenne tous les 3 ans
- pour les montres quartz : lorsque la pile est déchargée. Nous vous recommandons de faire remplacer la pile dès qu'elle est déchargée.

RÉGLAGE DE LA DATE (pour les modèles avec date)

La correction de la date ne doit pas être effectuée entre 22h et 1h.

MODE D'EMPLOI DES MONTRES ÉTANCHES

Il est recommandé de faire vérifier l'étanchéité de votre montre Eberhard & Co., dont le nombre des mètres ou d'atmosphères est indiqué sur le fond du boîtier, au moins une fois par an par un centre d'assistance technique qualifié à chaque changement de pile et, de toute manière, avant un usage intensif. Les montres étanches ont été étudiées et soumises à des tests statiques dans le but de garantir leur conformité avec la pression indiquée sur le fond du boîtier. En particulier pour les montres étanches jusqu'à 30 m., il ne faut jamais oublier que si la garantie couvre les contacts avec l'eau, ces montres ne sont pas conçues pour la natation, car dans cette activité, elles peuvent subir des pressions élevées dues au mouvement très rapide du poignet. Nous vous recommandons de vérifier la position de la couronne avant chaque plongée. Après un séjour en eau de mer, veuillez rincer votre montre à l'eau douce. Les chronographes étanches peuvent être portés dans l'eau, mais ne sont pas conçus pour la natation, les plongeurs ou les activités d'apnée. Important: tant que la montre se trouve dans l'eau ou est mouillée, il ne faut pas se servir des poussoirs, ni faire bouger la couronne.

EFFETS DES CHAMPS MAGNÉTIQUES

La précision de fonctionnement de la montre peut être altérée par des champs magnétiques en mesure de magnétiser certains composants du mouvement mécanique. Cela peut se produire, par exemple, à proximité d'équipements électriques comme les téléviseurs, téléphones portables, réfrigérateurs, fours micro-ondes, radio-réveils, etc. Il est donc conseillé de ne pas exposer trop longtemps la montre à ces effets. En cas de magnétisation, il faut procéder à une simple opération de démagnétisation du mouvement.

ÉLIMINATION DE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



Aux fins de la mise en oeuvre des Directives communautaires 2002/95/CE, 2002/96/CE et 2003/10/CE ainsi qu'elles ont été transposées par les normes nationales en vigueur, à la fin de son cycle de vie, le produit électrique ou électronique doit être apporté dans un centre de collecte spécifique pour équipements électriques et électroniques ou être remis au revendeur lors de l'achat d'un produit nouveau de type équivalent. Cela contribue à éviter d'éventuels effets néfastes sur l'environnement et la santé liés à un traitement inadéquat des équipements électriques et électroniques à la fin de leur cycle de vie. L'élimination abusive du produit de la part de l'utilisateur comporte l'application des sanctions administratives prévues par la loi en vigueur.

RETRAIT ET ÉLIMINATION DES PILES / BATTERIES USAGÉES



Aux fins de la mise en oeuvre de la Directive communautaire 2006/66/CE ainsi qu'elle a été transposée par les normes nationales en vigueur, nous vous informons que les montres à quartz contiennent des piles / batteries du type bouton « zinc / argent » qui, une fois usagées, doivent faire l'objet d'une collecte séparée des déchets ménagers et être éliminées par des opérateurs qualifiés ou être apportées dans les bacs de collecte prévus à cet effet. Pour le retrait des piles / batteries de la montre, il faut ouvrir le fond de boîtier. ATTENTION : au cours de la durée de vie de la montre, le retrait de la pile / batterie doit être exécuté exclusivement par un Centre d'assistance technique ou un revendeur agréé. L'intervention de personnes non autorisées, ou non qualifiées, peut compromettre le bon fonctionnement du produit.



www.eberhard-co-watches.ch